



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le



17009521

05 JAN. 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0403.201.482

Dénomination

(en entier) : **BNP PARIBAS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société ANONYME DE DROIT FRANÇAIS

Siège : 75009 PARIS, 16 BOULEVARD DES ITALIENS, France

Succursale : Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles.

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Mise à jour de la publication des nouveaux pouvoirs à partir du 19 juillet 2016.

1. Dirigeants responsables

Les 2 Dirigeants responsables sont :

- Dirk DEWITTE – Directeur Général

- Marc VAN HOVE – Dirigeant Effectif (à partir de 19-07-2016)

- Bart HENDRICKX – Dirigeant Effectif (jusqu'au 05-12-2016)

Ils ont tous pouvoirs (signature conjointe) pour représenter la succursale.

2. Mandataires Délégués

A. Les Mandataires délégués de BNP Paribas sont :

- Dirk DEWITTE

- Marc VAN HOVE

Nommés par délégation de Mr. Jean-Laurent Bonnafé en date du 8 décembre 2014

B. Les Mandataires délégués de la Succursale sont :

- Filip DIERCKX

- Dirk DEWITTE

- Bart HENDRICKX

- Paul GENNART

- Vincent BERNARD

- Marc VAN HOVE

- Arnaud ALLEGRET

- Jean-Christophe DOITTAU

Un mandataire Délégué peut signer avec un autre Mandataire Délégué ou dans des cas spécifiques avec un Mandataire Sous-délégué ou un Directeur Général de la Société.

En l'absence d'un Mandataire délégué de la succursale et en cas d'urgence, un Mandataire délégué de la succursale peut signer avec un Mandataire délégué de BNP Paribas.

3. Business Controllers

Les Business Controllers de la Succursale sont :

- Thierry D'HAUTCOURT

- Dirk HUYGHE (jusqu'au 01-12-2016)

- Daniel VERMOESEN

4. Mandataires Subdélégués

Deux Mandataires Délégués peuvent nommer des Mandataires Subdélégués ou Mandataire Spéciaux par procuration interne.

Les Mandataires Subdélégués n'ont pas les pouvoirs de délégation.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

5. Signatures requises en fonction des montants en cause

<250K Euro : 1 Mandataire Sous-délégué + 1 Business Controller ou Mandataire délégué/Dirigeant Effectif

>250K Euro <1Mio Euro : 1 Business Controller + 1 Mandataire délégué/Dirigeant Effectif

>1Mio Euro : 1 Mandataire délégué + 1 Dirigeant effectif

Dirk DEWITTE
Mandataire délégué

Marc VAN HOVE
Mandataire délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature